



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC DÉCISION N° DM-23-185
L'ASSOCIATION DU MOUVEMENT POUR
L'ORGANISATION DE DEUX EN DATE DU 23 MAI 2023
REPRESENTATIONS D'UN SPECTACLE LE 3
JUIN 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association du Mouvement, représentée par Madame Sarah Coudray, dont le siège social est situé Le Saindo, 1, Impasse du Parc – 56 450 Theix Noyalo – pour l'organisation de deux représentations du spectacle « Accroche-toi si tu peux », le 3 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2022-2023.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association du Mouvement, représentée par Madame Sarah Coudray, dont le siège social est situé Le Saindo, 1, Impasse du Parc – 56 450 Theix Noyalo – un contrat de cession pour l'organisation deux représentations du spectacle « Accroche-toi si tu peux », le 3 juin 2023, dont le prix de cession est fixé à 3 829,23 € (trois mille huit cent vingt-neuf euros et vingt-trois centimes) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230523-lmc1H10748H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/05/2023
Date de Publication : 23/05/2023